

ILS VEULENT JUGER HOUSSAM, NOUS FERONS LE PROCES DES RAFLES !

COMUNIQUE DE PRESSE PAR LA CHAPELLE DEBOUT !

Hier on a raflé

29 septembre 2016. 23h19. Avenue de Flandre face au centre médical.

Comme depuis des mois, ce qui deviendra la Brigade Anti Rafle informe des exilé.es de la venue de la police le lendemain. On remplit des papiers calaisiens « que faire en cas d'arrestation » et on échange des numéros de téléphone. Quelques OQTF sont récoltées. On cherche des avocats pour faire appel.

30 septembre 2016. Rafle n°19, 6h47. Avenue de Flandre. Entre la bouche de métro et l'arrêt de bus.

On rassemble les affaires. Il faut fuir avant qu'ils débarquent.

7h19

Les camions arrivent. Tout le monde n'a pas eu le temps de partir. Certain.es espèrent être hébergé.es ailleurs qu'en commissariats, d'autres abritent leurs affaires dans une cour d'immeuble, tout n'est pas transportable et il y a aussi la fatigue. Deux rafles ont déjà été empêchées et ça se sait. Parce que la rue est à tout le monde, des résistant.es refusent de partir et s'alignent le long de la chaussée. Les CRS piétinent quelques tentes et donnent des coups de pieds. « Restons groupés », « en quel langue faut-il parler ? ». Houssam rappelle en criant une dernière fois en arabe ce minimum à faire valoir face à la police : « Médecin-Traducteur-Avocat !!! ».

Les matraques commencent à faire leur travail. Tout ce qui n'est pas bleu sera frappé.

Houssam se fait jeter à terre et stranguler. Amina, tchadienne, enceinte, s'interpose.

Bilan : 11 personnes emmenées au commissariat rue Aubrac pour OQTF, prise d'empreintes, et pour certain.es, l'attente d'un départ en CRA. Houssam sera embarqué au commissariat Erik Satie pour une garde-à-vue de 27h, qui s'ensuivra de poursuites pour « violence contre agent dépositaire de l'autorité public » et « outrage et rébellion ». Le médecin constatera l'incapacité temporaire de travail suite à l'interpellation.

Parce qu'il est arabophone, il avait plus de chances d'être arrêté, parce qu'il est arabe, ce n'était pas la première fois, parce qu'il est francophone, il a eu à entendre les insultes racistes proférées par les flics contre lui et contre les exilé.es.

Aujourd'hui, avenue de Flandre, on a grillagé les terrains de jeux qui ont pris possession du trottoir et on dort entre les échangeurs d'autoroute aux portes de Paris ou dans les squares. Et la chasse aux femmes, aux hommes et aux mineur.es continuent, que ce soit à Paris, sur le champ miné de grenades qu'est Calais ou à Vintimille. Les rafles ont juste changé de mode opératoire : elles ne font plus dans la démonstration de force, car elles tiennent la rue de façon ordinaire, elles ciblent de manière individuelle et minutieuse.

Aujourd'hui, on poursuit et on bâillonne

Ce procès doit être l'occasion de dire « rafle », car se taire c'est la banaliser. Visibiliser c'est dire, afin de faire violence à des discours publics qui se targuent encore d' « humanité » et pour faire irruption dans un espace politique qui s'emploie à la ségrégation quotidienne.

Mais il doit surtout être l'occasion de parler des multiples décisions de justice rendues à la Cour Nationale du Droit d'Asile, au Tribunal Administratif ou aux audiences des centres de rétention. Ce sont ces procédures et ces décisions qui doivent faire l'objet de mobilisations politiques. C'est de cette justice, rendue à huis clos, dont nous voulons parler. Ce sont celles et ceux qui jugent et assignent, depuis leurs sièges ou derrière leurs bureaux, avec la complicité des avocat.es, qu'il nous faudra juger.

Car, si on laisse la parole aux personnes solidaires inculpées, elles sont bien les seules à l'avoir. Quand verrons nous enfin des exilé.e.s debouté.e.s de l'asile invité.e.s au micro des radio publiques ? Quand lirons nous une tribune écrite par un collectif d'exilé.e.s publiée dans la presse ? La visibilité est plus que sélective, elle fait de l'ombre. Au pays des Lumières, on n'éclaire bien que ce qui est bien blanc.

Nous déclarons avoir été et continuer à être aux côtés des personnes dont l'Etat et la « solidarité » para-institutionnelle font au quotidien « des délinquants ». Cela ne nous confère aucun statut, aucun titre et nos privilèges n'en sont pas lésés. L'illégalité ne doit donner aucune légitimité à parler pour ou faire à la place de.

Nous sommes avec les raflables et les déportables, celles et ceux qui sont trié.es et se jeté.es, dont on dit « ça », c'est illégal. Ce « ça » que l'Etat français assigne à résidence pour l'emprisonner pour le dégager plus confortablement ; ce « ça » dont personne ne fait des prisonniers politiques faute de symbolique contestataire. Ce « ça », ces migrant.es, sont un marché public au même titre que les détenu.es ou les sans-abri, on s'y exerce au management du superflu comme aux discours humanistes bon teint.

C'est pour cela que nous étions présent.es, les un.es et les autres, à titre individuel ou collectif, avec ou sans papiers, français ou pas, ce 30 septembre 2016 lors de l'une des 30 rafles parisiennes qui ont eu lieu entre le 31 juillet et le 12 décembre 2016, que nous le sommes dans la rue ou les foyers, les centres de rétention ou les PRADHA (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile), à la frontière ou dans les aéroports.

C'est pour cela que nous vous demandons de venir soutenir Houssam El Assimi, poursuivi comme d'autres pour sa présence, le jeudi 21 septembre 2017, à 9h au TGI de Paris, 17ème Chambre 4 Boulevard blvd du Palais, 75001 métro Cité

**COLLECTIF
LA CHAPELLE
DEBOUT !**

BRIGADE AntiRAFLES

